

---

Adresse du conseil général de la commune de Laigle (Orne)  
informant de sa déchristianisation, lors de la séance du 9  
frimaire an II (29 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Laigle (Orne) informant de sa déchristianisation, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 326-327;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39570\\_t1\\_0326\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39570_t1_0326_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tant par les extraits des registres publics que par lettres ou écrits privés; même par le témoignage de deux bons citoyens connus, et constaté par les officiers municipaux des chefs-lieux de canton, et que ces derniers soient autorisés à statuer définitivement sur les cas imprévus;

« 6° que l'état des distributions arrêtées par les sections ou municipalités suffise pour que le ministre de l'intérieur fasse passer aux receveurs des districts les fonds affectés aux paiements.

« Représentants, agréez nos hommages et nos saluts républicains. »

(Suivent 19 signatures.)

*Démission du citoyen Jean Dautigny, curé de la commune de Nassigny, district de Montluçon, département de l'Allier, du 1<sup>er</sup> frimaire, 3<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française une et indivisible (1), à la Convention nationale.*

« Je ne sais quelle folle envie m'engagea dans le sacerdoce, il faut l'avouer à ma confusion : il en est dont la raison se développe bien tard. Mon obligation fut à peine contractée, que les regrets la suivirent : je fus pris. Rien ne me permit alors de rompre le lien qui me tenait attaché, il m'a fallu gémir, depuis dix-neuf ans, sous le poids de ma chaîne. J'eusse pu, il est vrai, m'en dégager depuis quatre ans. Trop timide encore, je cédai au respect humain, ou pour parler plus vrai, mon existence dépendait de ce maudit état qui a tant de fois démerité de la patrie. Aujourd'hui, mes besoins sont les mêmes, mais je veux être libre, quoiqu'il puisse m'en coûter; il n'y a plus à hésiter, à cette heure même je franchis le pas.

« O liberté! sois mille et mille fois chérie! Tu sais que j'ai fait des sacrifices pour ton établissement, je te dois de plus celui de mon état. Je ne serais qu'un faux patriote si je ne t'en faisais l'hommage, et peut-être me gênerait-il pour te servir. Une fois devenu libre, nulle crainte ne m'empêchera d'être ton héraut. Je publierai hautement les douceurs que tu me fais goûter et je ferai sentir à mes concitoyens les avantages que tu leur prepares.

« Je me démetts donc de mon état de prêtre, mes lettres de prêtrise, mon *visa* et ma prise de possession ont trouvé leur fin, avec les titres de féodalité, dans un même feu de joie. Que ne puis-je effacer la honte d'avoir appartenu à une classe d'hommes qui, sous prétexte de religion, ont employé toutes espèces de moyens proscrits par leur religion même, pour séduire et soulever presque tout un peuple? Il me restera du moins la gloire de ne l'avoir pas imité et de n'avoir pas craint de m'en séparer.

« C'est en vain que l'indigence semble menacer le reste de mes jours, je repose sans inquiétudes à cet égard, je sais que j'appartiens à une nation généreuse dont l'œil juste et vigilant ne laisse aucun citoyen en souffrance. C'est ma consolation. Ou elle m'accordera une indemnité que j'emploierai en biens d'émigrés, ou

elle m'offrira du travail : *non recuso laborem*. Je lui consacre le peu de talents qui me restent heureux si je puis lui être de quelque utilité, à quelque place qu'elle me juge propre. Je fais le serment d'en remplir les devoirs avec la fidélité la plus pure.

« DAUTIGNY, officier public. »

Le conseil général de la commune de Laigle (Laigle), département de l'Orne, s'empresse de faire part à la Convention du premier triomphe remporté dans ce district par la vérité sur l'erreur; il lui dit que sous le règne de la liberté, le fanatisme devait bientôt succomber, que le vœu de cette commune a été secondé par la démission de son ci-devant curé, lequel, en renonçant à son traitement, a remis ses titres de prêtrise qui ont été brûlés aux pieds de l'arbre de la fraternité; la même commune offre en don patriotique toute sa bijouterie sacerdotale, dont la note est jointe à l'adresse.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du conseil général de la commune de Laigle (2).*

*Le conseil général de la commune de Laigle, district de Laigle, département de l'Orne, à la Convention nationale.*

« Laigle, le 26 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« C'est avec une véritable satisfaction, que le conseil général de la commune de Laigle s'empresse de vous annoncer le premier triomphe remporté dans ce district par la vérité sur l'erreur. Sous le règne de la liberté, le fanatisme devait bientôt succomber, mais vous avez voulu attendre le vœu du peuple dont vous avez respecté la volonté jusque dans ses préjugés. Les rayons de lumière que vous avez fait jaillir jusqu'à nous, ont promptement dessillé tous les yeux, notre vœu a été bientôt secondé par le respectable citoyen Godey qui faisait les fonctions de ci-devant curé.

« Il nous a donné sa démission et nous a remis tous ses titres de prêtrise, qui seront solennellement brûlés au pied de l'arbre de la fraternité que nous allons planter. C'est par cet autodafé que commencera la fête que nous célébrerons à cette occasion, et ce spectacle vaudra bien ces feux d'artifices que les despotes donnaient à leurs esclaves pour les étourdir.

« Nous vous envoyons, citoyens législateurs, une caisse contenant les vases soi-disant sacrés, et toute l'argenterie de l'église avec les vrais (sic) galons des ornements, suivant la note y jointe.

« Ces richesses arrachées par le mensonge à la crédulité des peuples serviront bien plus

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 830.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 213.  
(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 820.

utilement à les délivrer du double joug du despotisme et de la superstition qui se donnaient réciproquement la main et s'assuraient une protection mutuelle.

« Nous espérons que l'exemple donné par notre commune, comme chef-lieu de district, influera bientôt sur les autres et que la vérité étendra partout ses rameaux bienfaisants.

« Mais nous devons, citoyens législateurs, vous mettre sous les yeux une observation trop bien fondée pour que votre sagesse et votre justice ne l'aient pas déjà prévenue.

« Le citoyen Godey qui, le premier de tous les prêtres, s'est marié dans ce district, est âgé de 56 ans, est d'une faible complexion, il n'avait d'autre ressource que son traitement de 2,400 livres et il ne lui reste aucun moyen d'exister. Ardent patriote dans tous les temps et vrai philosophe, sans savoir quel serait son sort, il a passé par-dessus toutes ces considérations; son courage, son zèle et sa confiance dans votre équité ne seront point trompés.

« *Le bureau municipal :*

« SAVARY, maire; SAILLARD; MALITOURNE.

*Etat de l'argenterie envoyée à la Convention à l'adresse du citoyen Colombel, par la diligence.*

« 7 calices, 7 patènes (dont deux en vermeil);

« 3 ciboires;

« 2 soleils (dont deux en vermeil);

« 2 vases servant aux huiles;

« 1 custode.

« Le tout pesant 40 marcs 7 onces.

« 3 chapes, 1 chasuble, 2 tuniques, 1 étole brochée en or et le galon d'une exposition (*sic*) en or.

LEMARIGUIER; SAILLARD; M. RICHE; SAVARY, maire. »

Des citoyens de la commune d'Issoire invitent la Convention nationale à rester à son poste, et lui font part que dans cette commune on vient de brûler les soi-disant saints en présence du représentant du peuple Couthon, aux cris de : *Vive la République! vive la Montagne!*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit l'adresse des citoyens de la commune d'Issoire (2).*

« A Issoire, le 28 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La ville d'Issoire vient de se montrer républicaine en faisant brûler les soi-disant saints en présence du montagnard Couthon, repré-

sentant du peuple. Ce jour-là a été vraiment majestueux; partout le peuple a crié : *Vive la Montagne!* et les cris de *Vive la République!* ont retenti de toutes parts.

« Montagne sainte, nous te prions de changer le nom de République française en celui de République des Golfrant (*sic*) et nous te prions de rester à ton poste jusqu'à ce que la liberté soit assise sur des bases républicaines.

« Rédigé par les citoyens,

« MALBET, montagnard; ATTAROCHE fils. »

Les membres composant le tribunal du district de Bourganeuf invitent la Convention à rester à son poste; ils demandent le Code civil pour remplacer les lois gothiques, et que les juges des tribunaux soient débarrassés du costume lugubre que l'Assemblée constituante leur avait donné.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des membres composant le tribunal du district de Bourganeuf (2).*

« Législateurs,

« Elle n'est donc plus cette faction liberticide qui entrava si longtemps vos mesures révolutionnaires. Le peuple s'est levé dans les journées des 31 mai et 2 juin, et les conspirateurs ont payé de leur tête leurs parricides complots.

« Grâce vous soient rendues, citoyens représentants, depuis le moment heureux où la représentation nationale a été débarrassée de ces hommes coupables dont le mot de ralliement fut : l'anarchie. L'anarchie a disparu, la loi a été exécutée, une Constitution simple, fondée sur les bases immuables de la liberté et de l'égalité, a été décrétée et acceptée par le peuple. Lyon a été punie, Marseille et Bordeaux rendues à la République, les rebelles de la Vendée exterminés et les satellites du tyran d'Espagne chassés du sol de la liberté. Ces grands travaux ne peuvent rester imparfaits, le peuple a besoin de vous jusqu'à la paix; c'est de vous qu'il veut la tenir parce que quand vous la lui aurez donnée il sera sûr alors qu'il n'aura plus à redouter ni les complots des aristocrates ni les ligues des tyrans.

« Après vous avoir fait cette pétition, citoyens représentants, nous vous demandons encore actuellement, que vous venez de renverser le règne obscur de la chicane en supprimant les avoués, que vous prépariez un code civil à la France pour remplacer ses lois gothiques, que vous débarrassiez les juges des tribunaux du costume lugubre que l'Assemblée constituante leur avait donné.

« Les membres composant le tribunal du district de Bourganeuf.

« PERRON; BOUTAUD; MARETAUD; LAUMOND; J.-P.-H. AUBUSSON; LAURENS, greffier. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 214.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 214.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.